



Liquidation judiciaire mais en cdd ?

Par **carotteinass**, le **18/04/2013** à **18:11**

bonjour a tous
me voila en pleine galère !
suite a la signature d'un CDD il y a a peine 3 semaines
net pour une durée de 6 mois , l'entreprise pour laquelle je bosse vient de passer en liquidation judiciaire !!!
qu'en est il de mes droits , de mes devoirs , et de mon droit a mes indemnités etc.....
- est ce que le liquidateur va me versé le reste des salaires de mon contrat ?
- mon devoir est il de me présenter sur mon lieu de travail jusqu'à ma lettre de licenciement ?
- préavis etc....
merci de vos réponses et ou autres expériences personnelle
cordialement
carotteinass

Par **moisse**, le **18/04/2013** à **18:27**

Bonjour,
Tant que l'employeur ou le liquidateur ne vous demande pas de rester chez vous, vous vous présentez à l'embauche.
Le mandataire dressera l'état des sommes dues à chaque salarié et paiera avec l'argent de l'entreprise s'il y en a, mais plus vraisemblablement en demandant à L'AGS de lui envoyer les fonds correspondants. Pour ce qui vous concerne : salaires dûs jusqu'à l'échéance du contrat, congés payés et prime de précarité.
Il n'y a pas de préavis ni d'indemnité de licenciement.

Par **carotteinass**, le **18/04/2013** à **18:33**

merci moisse pour ta 1ere reponse
* l'entreprise est passer en plan de sauvegarde il y a 15 jours
est ce que je comprend , je n'aurait droit a rien de tous cela ?
malgres les 5 mois restant de mon contrat je n'aurait rien ?
juste mon salaire de avril et mai ?
ou le

liquidateur devra honoré mon CDD jusqu'au mois de septembre ?

Par **moisse**, le **18/04/2013** à **19:46**

Je pensai m'être exprimé clairement, je constate que ce n'est pas le cas.
Les salaires sont dus dans leur intégralité jusqu'à la date d'échéance du CDD, ainsi que la prime de précarité et les CP.
Vous toucherez donc exactement comme si l'entreprise avait continué son activité.
Ceci dit le PSE concerne aussi bien les salariés en CDI que ceux en CDD.

Par **carotteinass**, le **19/04/2013** à **06:53**

ok je te remercie moisserrn
tu sais on entend tout et son contraire depuis quelques jours au sein de l'entreprise que a force on ne sait plus qui croire
quoi qu'il en soi certains d'entre nous ont rendez vous a l'inspection du travail lundi...
encore une entreprise qui ferme par manque de gestion et va laisser + de 260 employé sur le carreaux fin mai.
je te tiendrait au courant
remerciement
@+carotteinass..2012 c'est la loose;2013 c'est la ba..e